Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le **DEC. 2024**

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_01-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-01

OBJET: NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'EPIC

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

La désignation des membres du conseil d'administration de l'EPIC et de la Directrice est régie par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article R. 2221-5 du CGCT indique que les membres du CA et la Directrice sont désignés par le Conseil municipal de la collectivité de tutelle, sur proposition de la Maire.

Le Conseil Municipal du 30 octobre 2024 a approuvé la proposition de Mme La Maire de nommer Directrice de l'EPIC Mme Natacha HUMMEL.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de nommer officiellement Mme Natacha HUMMEL Directrice de l'EPIC Port de Roscoff-Vieux Port.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT de nommer Mme Natacha HUMMEL, Directrice de l'EPIC Port de Roscoff-Vieux Port.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE Le Secrétaire, Michel AUTRET

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

- 6 DEC. 2024

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_02-DE

République Française Département du Finistère Arrondissement de Morlaix EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-02

OBJET: ACTION EN JUSTICE CONTRE L'EPIC

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Une requête introductive d'instance pour la commune de l'Île de Batz contre l'EPIC-Port de Roscoff-Vieux Port a été déposée au tribunal administratif de Rennes le 10 septembre 2024 (PJ nº 11).

En vertu de l'article 24 des statuts de l'EPIC : « L'EPIC est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par le directeur, sous réserve des attributions propres du comptable public » et de L'article 18 : « le conseil (...) autorise le directeur à intenter ou soutenir les actions judiciaires et à accepter les transactions ». Mme la Présidente informe les membres du conseil d'administration que la directrice se chargera d'agir en justice sur cette requête.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRENNENT ACTE que Mme Natacha Hummel, Directrice, se chargera d'agir en justice au nom de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port contre la requête introductive d'instance, déposé par la commune de l'Ile de Batz.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE Le Secrétaire, Michel AUTRET

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le - 6 DEC. 2024

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_03-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-03

OBJET: ANNULATION DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Suite à la requête introductive d'instance de la commune de l'Île de Batz représenté par son Maire demandant l'annulation de la décision du conseil d'administration de l'EPIC du Port de ROSCOFF – Vieux Port en date du 10 juillet 2024 approuvant le plan d'aménagement du Vieux Port de Roscoff et arrêtant les orientations programmatiques des espaces publics et des bâtiments, Mme la Présidente propose l'annulation de l'ensemble des délibérations du conseil d'administration du 10 juillet 2024.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à la Majorité (1 Abstention : m. Eric GRALL) :

 APPROUVENT l'annulation de l'ensemble des délibérations du conseil d'administration du 10 juillet 2024.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire, Michel AUTRET

EPIC PORT DE ROSCOFF VIEUX PORT cs60069 29682 ROSCOFF cedex Tél:02.98.24.43.00

Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le **- 6 DEC. 2024**

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_04-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-04

OBJET: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Madame la Présidente invite les membres du conseil d'administration à adopter le procès-verbal de la réunion du 27 février 2024.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT le procès-verbal du 27 février 2024.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE Le Secrétaire, Michel AUTRET

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié-le 6 DEC. 2024

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_05-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-05

OBJET: DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Madame la Présidente propose d'adopter cette décision budgétaire modificative afin de prendre en considération des modifications intervenues sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT cette décision budgétaire modificative.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE Le Secrétaire, Michel AUTRET

Reçu en préfecture le 04/12/2024 — 6 DEC 2024

Publié le

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_06-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-06

OBJET: PRESENTATION ET APPROBATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU VIEUX-PORT

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Madame la Présidente retrace brièvement l'historique du projet en cours d'aménagement du Vieux Port et demande à M. GALLARD, urbaniste responsable d'AIA Territoires, entreprise mandataire du groupement chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de présenter le projet de programme établit par l'AMO à l'issu des séances de concertation, tant avec les professionnelles et les usagers du port que le grand public, qui se sont déroulées au cours des précédentes semaines.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à la Majorité (2 voix contre : M. Eric GRALL et M. Marc SIMON) :

- APPROUVENT le projet de programme établit par l'AMO à l'issu des séances de concertation, tant avec les professionnels et les usagers du port que le grand public.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE

> EPIC PORT DE ROSCOFF VIEUX PORT cs60069 29682 ROSCOFF cedex Tél:02.98.24.43.00 Siret 999 290 215 00013-APE 5224A

Le Secrétaire, Michel AUTRE

Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le **– 6 DEC. 2024**

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_07-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-07

OBJET: PARTICIPATION DE L'EPIC AU FINANCEMENT DES NAVETTES ESTIVALES

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Pendant la saison estivale, les besoins en stationnement de la Ville de Roscoff sont importants. Les besoins vont de quelques instants à des stationnements de longue durée (plusieurs heures, la journée, voire plusieurs jours). A fin de désengorger les parkings du port et du centre-ville, et de permettre la rotation des véhicules, la collectivité a choisi de rendre ceux-ci payants. Dans un même temps elle a mis en avant des possibilités de stationnement à la périphérie de la ville. A fin de les rendre plus attractifs pour les visiteurs, outre la gratuité, la collectivité a mis en place deux navettes qui permettent de rejoindre l'embarquement pour l'Ile de Batz mais aussi les différents quartiers de la ville. Le transfert est gratuit pour le visiteur, néanmoins la navette a un coût pour la collectivité (de l'ordre de 60 000 € HT pour la saison). Compte tenu qu'une partie non négligeable des passagers de la navette sont à destination de l'Ile de Batz, que les recettes de la taxe sur les passagers sont encaissées par l'EPIC, il apparaît normal que l'EPIC Port de Roscoff − Vieux Port finance une partie du coût des navettes. Les statistiques de fréquentation des navettes estivales sont jointes en annexe ainsi que le projet de répartition des coûts entre la Ville de Roscoff et l'EPIC.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'Unanimité :

- APPROUVENT la participation de l'EPIC au financement de la navette estivale de la Ville de Roscoff.

Le Secrétaire,

Michel AUTRE

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE

> EPIC PORT DE ROSCOFF VIEUX PORT cs60069 29682 ROSCOFF cedex

Tél:02.98.24.43.00 Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le - 6 DEC. 2024

ID: 029-909290215-20241129-D 2024 29 11 08-DE

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-08

OBJET: CONVENTION DE FINANCEMENT

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

La commune de Roscoff a décidé de construire un centre nautique sur le terre-plein en contre bas de la rue du Capitaine Coadou. Le terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment fait partie de la concession portuaire. La région Bretagne, propriétaire du port de Roscoff, a mis à disposition de la commune de Roscoff les surfaces nécessaires à la réalisation du projet via une Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT).

Afin de permettre l'accessibilité au nouveau centre une voie d'accès a été réalisée. Celle-ci n'est pas incluse dans le périmètre de l'AOT accordée à la ville de Roscoff mais est située sur le périmètre de la concession. Elle relève donc du domaine de L'EPIC Roscoff VIEUX-PORT et à ce titre sont financement est à imputer sur le budget de l'EPIC.

L'EPIC a demandé à la ville de Roscoff, d'inclure la réalisation de cette voie dans le marché de travaux du nouveau centre nautique réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Le projet de convention joint en annexe a pour but, de définir les modalités financières entre la commune de Roscoff et l'Epic.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'Unanimité :

- APPROUVENT d'inclure la réalisation de la voie d'accès au Centre nautique dans le marché de travaux de celui-ci, sous maitrise d'ouvrage de la commune.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE

EPIC PORT DE ROSCOFF VIEUX PORT cs60069 29682 ROSCOFF cedex Tél:02.98.24.43.00 Siret 909 290 215 00013-APE 5224A Le Secrétaire, Michel AUTRET

Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le 6 DEC. 2024

ID: 029-909290215-20241129-D 2024 11 29 09-DE

République Française Département du Finistère Arrondissement de Morlaix EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-09

OBJET: TARIFS

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Les tarifs suivants doivent être définis pour l'année 2025 :

- Tarifs du port
- Tarifs d'occupation du domaine public et droits de place
- Tarifs horodateurs
- Tarifs d'outillage

La liste détaillée de ses tarifs est disponible en pièces jointes. Mme la Présidente propose d'approuver ses nouveaux tarifs.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'Unanimité :

- APPROUVENT les tarifs du Port, d'occupation du domaine public et droits de place et d'outillage.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à la Majorité (2 voix contre : M. Eric GRALL et M. Marc SIMON)

APPROUVENT les tarifs des horodateurs

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire, Michel AUTRET

Reçu en préfecture le 04/12/202 Publié le - 6 DEC. 2024

ID: 029-909290215-20241129-D_2024_11_29_10-DE

République Française Département du Finistère Arrondissement de Morlaix EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-10

OBJET: TRAVAUX DU MUSOIR

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

Des travaux ont été réalisés en 2010 sur le musoir du quai neuf du vieux port de Roscoff. En 2020 la collectivité a constaté, sur l'ouvrage, l'apparition de désordres pouvant affecter la stabilité de l'ouvrage. L'expert judiciaire désigné par le tribunal a conclu à la responsabilité des entreprises en charge des travaux. Il convient de procéder aux prestations de restauration qui seront fidèles aux préconisations de l'expert judiciaire. Cette décision a été validée par les services de la région Bretagne propriétaire du site.

Madame la Présidente propose de retenir la proposition de la société Merceron pour la réalisation des travaux pour un montant de 136 313,10 € HT et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'Unanimité :

- APPROUVENT la proposition de la société Merceron pour la réalisation des travaux pour un montant de 136 313,10 € HT et AUTORISENT Mme la Présidente à signer le marché correspondant.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE Le Secrétaire, Michel AUTRET

EPIC PORT DE ROSCOFF VIEUX PORT cs60069 29682 ROSCOFF cedex Tél:02.98.24.43.00

Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID: 029-909 00 2 - 2024 11_29_11-DE

République Française Département du Finistère Arrondissement de Morlaix EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEILD'ADMINISTRATION

DEL.2024/11/29-11

OBJET : CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES OUVRAGES PORTUAIRES

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 NOVEMBRE à dix-sept Heures trente Minutes, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON.

En exercice: 9 Présents: 9 Votants: 9

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

La région relance un accord-cadre pour la maintenance des ouvrages portuaires et propose de faire bénéficier l'EPIC de ce marché par le biais d'une convention. La procédure est identique à celle qui a été faite précédemment pour l'accord-cadre de surveillance des ouvrages.

Cette convention n'engage pas l'EPIC : « Principe de non-exclusivité : la présente convention de groupement de commande n'empêchera pas ses membres de passer des marchés concernant le même objet en dehors du présent groupement. »

Mme la Présidente propose aux membres du conseil d'administration d'adhérer à cette convention.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'Unanimité :

- Acceptent d'adhérer à l'accord-cadre pour la maintenance des ouvrages portuaires et Autorisent Mme la Présidente à signer cette convention.

La Présidente, Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire, Michel AUTRET